



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2023

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	4
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	4
1.2.	Mode de gestion du service	5
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	5
1.4.	Nombre d'abonnés	6
1.5.	Volumes facturés	7
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	8
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	8
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	9
1.	Système de collecte-traitement de Pont Audemer.....	9
2.	Système de collecte-traitement de Montfort sur Risle	9
3.	Système de collecte-traitement de Saint Philbert sur Risle.....	9
4.	Système de collecte-traitement de Pont Authou.....	10
5.	Système de collecte-traitement de Quillebeuf sur Seine.....	10
6.	Système de collecte-traitement de Rougemontier.....	10
7.	Système de collecte-traitement de Routot.....	10
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	11
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	18
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	18
1.10.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	18
2.	Tarifification de l'assainissement et recettes du service	19
2.1.	Modalités de tarification	19
➤	Système de collecte-traitement de Pont Audemer.....	19
➤	Système de collecte-traitement de Montfort sur Risle	19
➤	Système de collecte-traitement de Saint Philbert sur Risle.....	20
➤	Système de collecte-traitement de Pont-Authou	20
➤	Système de collecte-traitement de Quillebeuf sur Seine.....	21
➤	Système de collecte-traitement de Rougemontier.....	21
➤	Système de Collecte traitement de Routot	22
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	23
➤	Système de collecte traitement de Pont-Audemer	23
➤	Système de collecte traitement de Montfort sur Risle	23
➤	Système de collecte traitement de Saint Philbert sur Risle	23
➤	Système de collecte traitement de Pont-Authou	24
➤	Système de collecte traitement de Quillebeuf sur Seine	24
➤	Système de collecte traitement de Rougemontier	24
➤	Système de collecte traitement de Routot	25
2.3.	Recettes.....	27
3.	Indicateurs de performance	29
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	29
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	29
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	31
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	31
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	32
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	33
3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)	35
3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	36
3.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	36
3.10.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3).....	36
3.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3).....	38

➤	Secteur géré en régie	38
➤	Secteur géré en DSP.....	39
3.12.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	39
3.13.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	40
3.14.	Taux de réclamations (P258.1)	41
4.	Financement des investissements	42
4.1.	Montants financiers.....	42
4.2.	Etat de la dette du service	42
4.3.	Amortissements	42
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	43
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	43
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	44
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	44
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	44
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	45
➤	Service en régie	45
➤	Service en DSP (Routot)	45

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : CCPAVR
- Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif :
 - CC PONT AUDEMER
 - Routot
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes

Compétences liées au service :

		Oui	Non
	Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Campigny, Colletot, Corneville-sur-Risle, Glos-sur-Risle, Le Perrey, Les Préaux, Manneville-sur-Risle, Montfort-sur-Risle, Pont-Audemer, Pont-Authou, Quillebeuf-sur-Seine, Rougemontiers, Routot, Saint-Mards-de-Blacarville, Saint-Philbert-sur-Risle, Saint-Symphorien, Selles, Tourville-sur-Pont-Audemer, Toutainville, Triqueville

Existence d'une CCSPL Oui Non

- Existence d'un zonage
 - Secteur Pont-Audemer Oui, date d'approbation* : 11/12/06 (en révision projet 2024)
 - Non
 - Secteur Montfort sur Risle Oui, date d'approbation : Non (en cours, prévu 2024)
 - Secteur Quillebeuf sur Seine: Oui, date d'approbation : 2006 (en révision projet 2024)
 - Non
 - Secteur Rougemontier: Oui, date d'approbation : 2001 Non
 - Secteur Routot: Oui, date d'approbation : Non (en cours, prévu 2024)
- Un schéma directeur «global» est lancé. Un AMO/CAD'EN ; BE/VERDI :
 - Phase 1 achevée en 2022

* Approbation en assemblée délibérante

- Phase 2 achevée en septembre 2023
- Phases 3 et 4 achevées en 2024
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation : 18/01/2017 (délibération 85-2017)
- Modifié par délibération 99-2018 du 10/09/2018 (suppression de la PFAC)
- Modifié par délibération 47-2021 du 3/05/2021 (ajout contrôle de vente)
- Modifié par délibération 8-2024 du 19/02/2024 (mise en place pénalité en cas de non-conformité)

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière pour l'ensemble des systèmes à l'exception du système de Collecte-Traitement de Routot

Le système de Collecte-Traitement de Routot est exploité en Délégation de Service Public dans le cadre d'un contrat d'affermage signé le pour une durée de 12 ans

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SAUR
- Date de début de contrat : 1^{er} juillet 2013
- Date de fin de contrat initial : 30 juin 2025
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 3
 - 28/07/2014 : ajout d'un poste de relèvement au contrat
 - 13/12/2021 : ajout du PR Framboisier au contrat
 - 17/10/2022 : ajout du PR Charmilles au contrat
- Nature exacte de la mission du prestataire : la mission confiée au délégataire comprend : des prestations relatives à la collecte et au traitement des eaux usées du périmètre communal (art 1.3)

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 18 030 habitants au 31/12/2023 (17 446 au 31/12/2022).

Secteur	Nb d'habitants desservis (2022)	Nb d'habitants desservis (2023)
Collecte-traitement de Pont-Audemer	13 442	14 018
Collecte-traitement de Montfort sur Risle	1 026	993
Collecte-traitement de Saint Philbert	91	87
Collecte-traitement de Pont Authou	361	345
Collecte-traitement de Rougemontier	329	324
Collecte-traitement de Routot	1 313	1 319
Collecte-traitement de Quillebeuf sur Seine	731+153*	788+156
TOTAL	17 446	18 030

Le nombre d'habitants desservis est calculé en multipliant le nombre d'abonnés assujetti à la redevance assainissement collectif (source syndicat AEP actualisé chaque année) par le nombre d'habitant par logement (dernière donnée INSEE en vigueur). Données du bilan annuel de chaque système de collecte de l'année n-1

*la station d'épuration de Quillebeuf sur Seine reçoit les effluents de la commune de Saint Aubin sur Quillebeuf (CC Roumois Seine). Le coût du traitement est refacturé à la CC Roumois Seine via une convention signée en 2022.

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **9 889** abonnés au 31/12/2023 (9 876 au 31/12/2022).

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/2022	Nombre total d'abonnés au 31/12/2023	Variation en %
Campigny	303	317	4,62%
Corneville-sur-Risle	293	298	1,71%
Glos-sur-Risle	101	100	-0,99%
Manneville-sur-Risle	602	606	0,66%
Montfort-sur-Risle	414	391	-5,56%
Pont-Audemer	6 104	6 130	0,43%
Pont-Authou	195	197	1,03%
Quillebeuf-sur-Seine	489	505 ¹	3,27%
Rougemontiers	137	134	-2,19%
Routot	611	628	2,78%
Saint-Mards-de-Blacarville	196	193	-1,53%
Saint-Philbert-sur-Risle	89	13 ² +20 ³ +51 ⁴	-5,62%
Tourville-sur-Pont-Audemer	46	37	-19,57%
Toutainville	296	270	-9,12%
Total	9876	9990	-2,15%

Les écarts d'une année sur l'autre ne reflètent pas nécessairement une évolution réelle du nombre de branchements puisqu'il peut y avoir les résiliations en cours d'année, les mises à jour de fichier...

¹ Ne prend pas en compte les 59 abonnés de Saint Aubin sur Quillebeuf

² Abonnés raccordés sur le SC de Montfort

³ Abonnés raccordés sur le SC de l'OPAC

⁴ Abonnés raccordés sur le SC de St Philbert

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 77,45 abonnés/km) au 31/12/2023. (79,13 abonnés/km au 31/12/2022).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,85 habitants/abonné au 31/12/2023. (1,74 habitants/abonné au 31/12/2022).

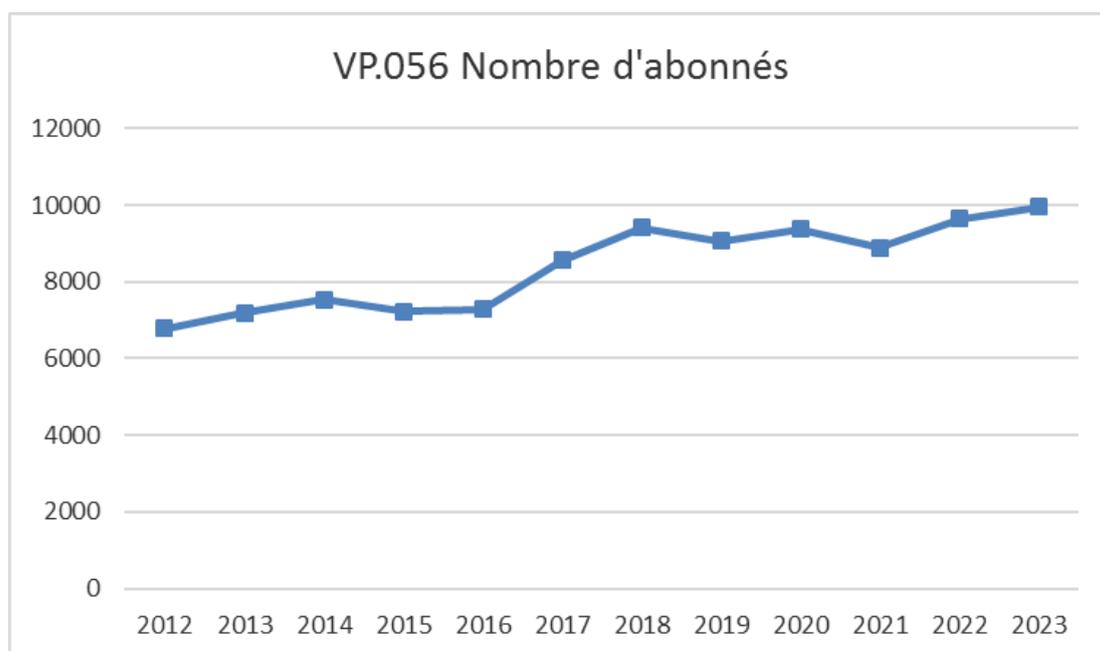


Figure 1 : source tableau suivi facturation.xls

1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2022 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2023 en m ³	Variation en %
SC de Pont Audemer	680 667	819 344	20,37%
SC de Quillebeuf	28 379	44 148	55,57%
SC de Montfort	43 219	46 943	8,62%
SC de Pont Authou	18 229	12 657	-30,57%
SC de Rougemontier	10 051	10 970	9,14%
SC de Saint Philbert	2 901	2 901	0,00%
SC de Routot	49 194	48 420	-1,57%
Total des volumes facturés aux abonnés	832 640	985 383	18,34%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

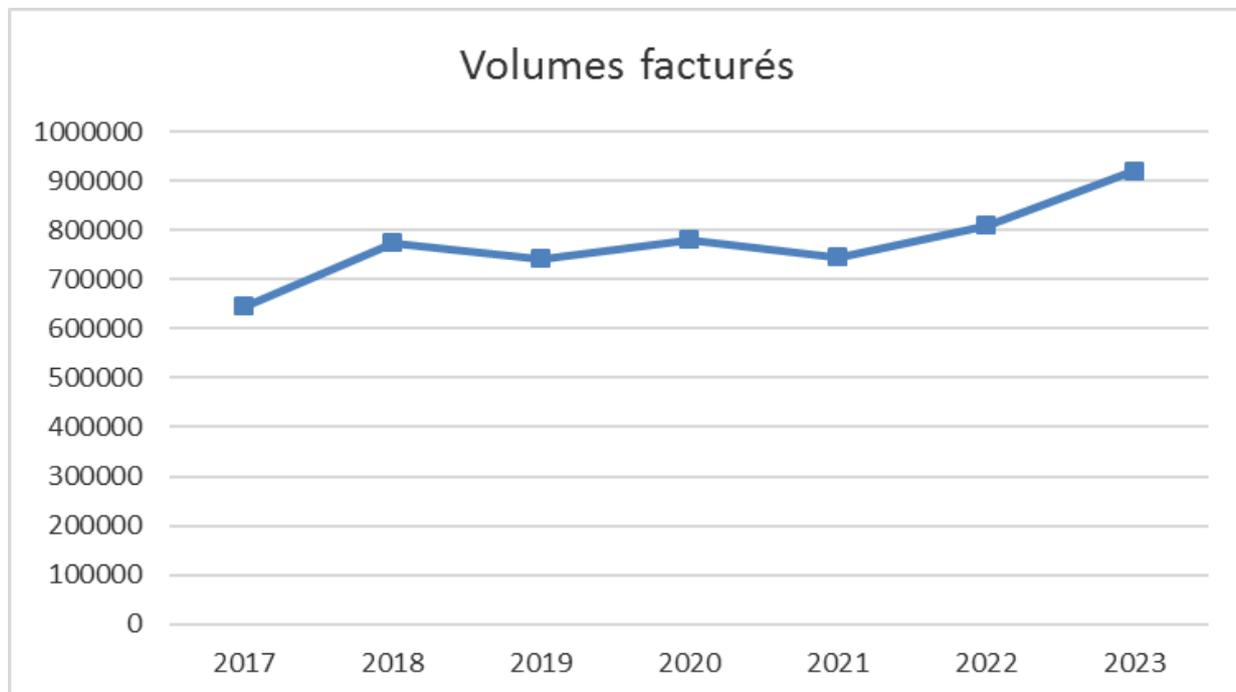


Figure 2 : source fichier suivi facturation.xls

1.6. **Détail des imports et exports d'effluents**



Sans objet

1.7. **Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)**



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **159** au 31/12/2023 (**125** au 31/12/2022) répartis comme suit :

- 140 sur SC Pont Audemer
- 1 sur SC Quillebeuf
- 1 sur SC Rougemontier
- 12 sur SC Val de Risle
- 5 sur SC Routot

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 18,99 km de réseau unitaire hors branchements (mise en séparatif de 1,2km à Pont Authou et 390mL à Appeville)
- 106.64 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements (création : +640 mL ch des écoliers Montfort + 60mL ch pont noir + 55mL rue A Hebert SPR⁵)
 - SC de Pont-Audemer : 73.61 (sép)
 - SC de Montfort : 7.56 (sép)
 - SC de Quillebeuf : 8.67 (sép)
 - SC de Rougemontier : 1.89 (sép)
 - SC de Saint Philbert : 1.67 (sép)
 - SC de Pt Authou : 2.95 (sép),
 - SC de Routot : 10.29 (sép)

soit un linéaire de collecte total de 125.63 km

Le SIG est en cours d'élaboration (livraison fin 2024). A l'issue, les linéaires de réseau de collecte et/ou transfert seront réactualisés

1. Système de collecte-traitement de Pont Audemer

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 18,99 km de réseau unitaire hors branchements,
- 73,61 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 92,6 km

5 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement	Localisation	Volume éventuel de stockage
Bassin d'orage	Station d'épuration	2200 m ³
Déversoir d'orage	Emissaire, Quai Félix Faure 27500 PONT AUDEMER	néant
Trop plein de PR	PR ZUP	néant
Trop plein de PR	PR Abbaye	néant
Trop plein de PR	PR Calvaire	néant

2. Système de collecte-traitement de Montfort sur Risle

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 7,56 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 7,56 km

3 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
Trop plein de PR	PR Gymnase (entrée STEP)	néant
By pass sur réseau	Rue du gymnase	néant
By pass sur réseau	Rue de Fontainecourt	néant

3. Système de collecte-traitement de Saint Philbert sur Risle

⁵ Le système de collecte d'Appeville n'est pas encore raccordé à un système de traitement tout comme les 55mL réalisés à Saint Philbert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 1,67 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements (Commentaire: MàJ linéaire lors du curage total 2018. Ne comprend pas les réseaux des 2 STEP's OPAC),

soit un linéaire de collecte total de 1,67 km

Aucun ouvrage ne permet la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

4. *Système de collecte-traitement de Pont Authou*

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 2.95 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 2.95 km

Les travaux réalisés en 2024 ont raccordé les 2 secteurs de Pont-Authou. Tous les effluents convergent désormais vers le poste de relevage Colin Noël. L'ouvrage de traitement qui pré existait a été supprimé en 2017 compte tenu de sa vétusté et sa dangerosité. Les effluents sont rejetés à la Risle. Raccordement prévu fin 2024.

Aucun ouvrage ne permet la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie. Le TP du PR Colin Noel a été supprimé.

5. *Système de collecte-traitement de Quillebeuf sur Seine*

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 8.669 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements, (dont 1.316 km à Saint Aubin sur Quillebeuf)

soit un linéaire de collecte total de 8.669 km

2 ouvrage permet la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
Trop plein de PR	PR Eglise	néant
Trop plein de PR	PR Saint Aubin	néant

6. *Système de collecte-traitement de Rougemontier*

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 1.885 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 1.885km

Aucun ouvrage ne permet la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

7. *Système de collecte-traitement de Routot*

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 10.024 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements, (dont 1.316 km à Saint Aubin sur Quillebeuf)

soit un linéaire de collecte total de 10.024 km

Aucun ouvrage ne permet la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.



1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 6 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : STEP MONTFORT SUR RILSE

Code Sandre de la station : 032741301000

Caractéristiques générales				
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)			
Date de mise en service	01/01/1980			
Commune d'implantation	Montfort-sur-Risle (27413)			
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	1500			
Nombre d'abonnés raccordés	531			
Nombre d'habitants raccordés	993			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	225 m ³ /j			
Prescriptions de rejet				
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du ...		19/10/1979	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	La Risle		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	30	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
DCO	90	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
MES	30	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NGL		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NTK		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
Pt		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
Charges rejetées par l'ouvrage				

Concentration en mg / l et rendement en %													
Date	Débit (m ³ /j)	DBO ₅		DCO		MEST		NTK		NGL		Pt	
13/03	56,8	13	96,9	63	93,5	31	94,9	15,5	83,6	16,3	82,7	4,6	54
12/04	115,5	13	92,3	102	81,2	94	71,1	17,7	72,3	18,6	71,2	3,7	47,1
06/07	46,1	6	99,0	55	95,7	53	95,7	4,4	93,5	7,4	89	4,3	73,1
01/08	246,9	14	86	141	42,7	145	0	10	73,5	11,7	69,2	5,6	0
12/09	142,8	9	97,6	76	91,3	33	97,3	7,6	91,3	9,7	88,9	4	66,7
16/11	262,3	80	33,3	130	55,0	47	48,9	18,3	43,5	18,3	49,4	3,5	16,4
Moy	145,1	22,5	84,21	94,5	76,56	67,17	67,99	12,25	76,26	13,67	75,06	4,29	42,88
Mini	46,1	6	33,33	55	42,68	31	0	4,4	43,52	7,39	49,37	3,53	0
Maxi	262,3	80	99,03	141	95,67	145	97,31	18,3	93,45	18,57	89	5,6	73,12

STEU N°2 : STEP QUILLEBEUF SUR SEINE

Code Sandre de la station : 032748501000

Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée faible charge		
Date de mise en service	01/01/1985 réhabilité 2010		
Commune d'implantation	Quillebeuf-sur-Seine (27485)		
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	1450		
Nombre d'abonnés raccordés	564		
Nombre d'habitants raccordés	944		
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	247 m ³ /j		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du ...	08/07/2008	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Estuaire (dont étang salé)	
	Nom du milieu récepteur	Baie de Seine	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	70
DCO	125	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	75
MES	35	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	90
NGL	20	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NTK	15	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
Pt		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
Charges rejetées par l'ouvrage			

Date	Débit	DBO ₅		DCO		MEST		NTK		NGL		Pt	
	m ³ /j	Concentration en mg / l et rendement en %											
15/05	81	3,6	99,54	37,1	98,48	19	99,28	3,59	98,29	4,72	97,75	3,91	92,77
12/09	92,65	3	98,9	29	96,6	2	99,2	2	98,2	3,61	96,8	2,6	76,4
07/11	112	5	98,48	28	96,36	5,71	98,38	4,25	93,33	5,62	91,41	3,88	45,54
Moyen	95,2	3,87	98,97	31,37	97,15	8,90	98,95	3,28	96,61	5,17	95,32	3,90	71,57
Mini	81	3,00	98,48	28,00	96,36	2,00	98,38	2,00	93,33	4,72	91,41	3,88	45,54
Maxi	112	5,00	99,54	37,10	98,48	19,00	99,28	4,25	98,29	5,62	97,75	3,91	92,77

STEU N°3 : STEP SAINT PHILBERT S/RISLE

Code Sandre de la station : 032758701000

Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	Prétraitements		
Date de mise en service	01/01/1994		
Commune d'implantation	Saint-Philbert-sur-Risle (27587)		
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	150		
Nombre d'abonnés raccordés	51		
Nombre d'habitants raccordés	87		
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	22.5 m3/j		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	La Risle	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO ₅	35	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	60
DCO		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	60
MES		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	50
NGL		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NTK		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
Pt		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
Charges rejetées par l'ouvrage			

Date	DBO5		DCO		MEST		NTK		N-NH4		NGL		Pt	
	Concentration en mg / l et rendement en %													
22/03	79	28,2	208	14	48	54,3	34,4	0	28,9	0	34,4	0	3,9	0
23/05	96	84,5	359	64,1	123	80,3	73,4	25,5	75,6	6,09	73,4	25,5	8,6	28,3
06/07	82	92,6	256	81,2	55	92	108	19	113	3,42	108	19	11	21,4
16/11	19	54,8	71	41,8	46	71,4	17,9	0	17,2	0	18,9	6,16	1,78	10,6
Moyen	69	65	224	50,3	68	74,5	58,4	11,1	58,7	2,38	58,7	12,7	6,32	15,1
Mini	19	28,2	71	14	46	54,3	17,9	0	17,2	0	18,9	0	1,78	0
Maxi	96	92,6	359	81,2	123	92	108	25,5	113	6,09	108	25,5	11	28,3

STEU N°4 : STEP PONT AUDEMER
Code Sandre de la station : 032746701000

Caractéristiques générales				
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée faible charge			
Date de mise en service	17/01/2012			
Commune d'implantation	Pont-Audemer (27467)			
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	31633			
Nombre d'abonnés raccordés	7850			
Nombre d'habitants raccordés	14018			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	4523 m ³ /j (temps sec) 6723 m ³ /j (temps pluie)			
Prescriptions de rejet				
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du ... 24/03/2010 modifié le 02/12/2022			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	La Risle		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	80
DCO	125	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	75
MES	35	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	90
NGL	15	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	70
NTK		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
Pt	2	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	80
Charges rejetées par l'ouvrage				

Date	Débit	DBO ₅		DCO		MEST		NTK		NGL		Pt	
	m ³ /j	Concentration en mg / l et rendement en %											
05/01	3925,89	7,5	96,04	10	97,67	5,71	96,04	3,23	93,84	4,39	91,79	1,2	74,88
10/01	5802	5	97,71	15	96,65	5,71	97,39	1,43	97,87	3	95,65	1,6	80,64
18/01	5866			22	94,75	2,85	98,82						
26/01	4591,99			31	95,09	2,85	99,05						
31/01	2716,25	4,5	98,89	35	94,21	8,57	97,29	0,23	99,76	2,8	97,16	1,5	81,82
05/02	2435,58			17	97,86	1,71	99,52						
13/02	2060,58	10,3	97,16	30	96,27	8,57	97,33	1,02	98,3	3,5	97,74	1,7	81,06
21/02	1948			31	97,51	5,71	98,89						
26/02	1955,79	13,6	92,5	31	96,54	2,85	99,25	0,46	99,58	2,6	97,65	0,9	90,66
02/03	2034,61	16	94,88	29	96,33	8,57	97,2	1,05	98,75	3,7	95,71	1,2	87,75
05/03	1935,59			39	95,73	8,57	98,08						
13/03	2447,88			19	97,34	2,85	99,16						
22/03	2452	7,1	97,01	18	97,04	5,71	97,81	1,14	98,6	3,2	96,16	1,2	87,34
29/03	2365			27	96,31	8,57	97,03						
06/04	2419			9	98,67	5,71	98,07						
12/04	2314	5	99,18	25	97,44	5,7	98,53	1	98,85	1,53	98,3	2,1	77,62
18/04	2159			25	97,4	1,7	99,55						
26/04	2436	10	95,19	19	96,89	8,57	97,16	0,65	98,93	2,5	96,03	2,5	66,75
01/05	1806			21	97,51	1,14	99,68						
11/05	2432			11	98,44	8,57	96,66						
15/05	2251	10	96,73	35	95,4	5,71	98,68	0,24	99,77	2,01	98,13	2,5	75,71
23/05	1946	14,9	94,43	18	96,73	8,57	97,45	0,85	99,29	2,6	97,85	2,5	78,97
29/05	1839			29	96,7	5,71	98,68						
01/06	2007	4,9	98,86	33	96	1,71	99,56	0,95	99,08	2,8	97,32	2,9	67,74
12/06	2671	3,8	98,72	32	94,35	5,71	97,66	0,96	98,83	2,4	97,11	2,3	72
28/06	2461			16	97,88	5,71	98,18						
02/07	2702	3	97,52	28	92,75	5,71	97,14	0,85	99,06	3	96,74	1,3	79,37
04/07	2978			22	96,74	2,85	99,29						
09/07	2744			24	95,17	2,85	98,61						
20/07	2427	12,1	96,74	29	96,62	5,71	98,27	1,44	98,17	3,3	95,89	1,5	82,64
30/07	2183			21	96,86	5,71	98,15						
07/08	2478	3,5	98,71	20	96,74	5,71	99,18	0,85	99,16	2,6	97,48	0,9	88,06
15/08	2119	6,3	97,91	30	95,01	8,57	96,97	3,44	94,1	5,2	96,3	2,5	68,12
20/08	2066			26	96,27	1,14	99,58						
27/08	3011			5	98,99	2,85	98,28						
04/09	2152	15,7	94,17	33	94,75	2,85	98,95	1,96	97,35	3,2	95,69	1,9	76,4
12/09	2003			26	96,3	2,85	99,25						
20/09	1874	3	98,37	16	97,18	2,85	98,76	0,56	99,36	3,1	96,5	1,6	79,34
28/09	1938			20	96,93	0	>99						
01/10	1874	5	97,82	13	98,1	2,85	98,94	6,14	93,73	7,9	92,08	2,3	71,22
09/10	2095			23	96,58	5,71	98,43					2,4	73,32
17/10	1875	2,4	98,52	31	95,96	2,85	98,97	0,75	99,25	4,2	95,86	0,9	90,34
25/10	2569			23	96,69	2,85	99,17						
01/11	2748,52			15	96,7	2,85	98,79						
08/11	3101,25	15,9	90,22	26	95,76	2,85	98,99	1,93	98,16	4,6	95,66	0,7	91,2
13/11	4998,23			16	96,89	5,71	98,25						
16/11	6985,72	14,77	94,76	35,64	92,31	16,17	94,65	4,81	94,24	7,17	91,63	0,66	86,7
21/11	4039,87			22	94,1	2,85	98,11						
03/12	2272,54	15,6	95,59	28	95,82	5,71	97,95	0,35	99,67	3,4	96,89	0,5	94,31
13/12	3991,25			21	95,53	2,75	98,9						
17/12	2794	20	85,92	30	94,88	2,85	98,88	0,35	99,65	3,1	96,98	0,4	94,38
26/12	2331,25			21	97,56	5,71	98,4						
Moyen	2723,63	9,19	96,14	23,69	96,34	4,9	98,34	1,47	98,13	3,51	96,17	1,84	80,70
Mini	1806	2,4	85,92	5	92,31	0	94,65	0,23	93,73	1,53	91,63	0,4	66,75
Maxi	6985,72	20	99,18	39	98,99	16,17	>99	6,14	99,77	7,9	98,3	2,9	94,38

STEU N°5 : STEP Rougemontiers 2
Code Sandre de la station : 032749702000

Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres Plantés		
Date de mise en service	10/06/2009		
Commune d'implantation	Rougemontiers (27497)		
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	600		
Nombre d'abonnés raccordés	134		
Nombre d'habitants raccordés	324		
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	90 m ³ /j		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du ...	02/04/2008	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol	
	Nom du milieu récepteur	infiltration	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
DCO	125	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
MES	30	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NGL		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NTK	40	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
Pt		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
Charges rejetées par l'ouvrage			

Date	Débit m ³ /j	Concentration en mg / l et rendement en %											
		DBO ₅		DCO		MEST		NTK		NGL		Pt	
22/03	35,44	5	98,91	47	94,75	5	98,94	2,8	97,5	72,69	34,99	11	8,33
Moyen	35,44	5	98,91	47	94,75	5	98,94	2,8	97,5	72,69	34,99	11	8,33
Mini	35,44	5	98,91	47	94,75	5	98,94	2,8	97,5	72,69	34,99	11	8,33
Maxi	35,44	5	98,91	47	94,75	5	98,94	2,8	97,5	72,69	34,99	11	8,33

STEU N°6 : STEP ROUTOT
Code Sandre de la station : 032750001000

Caractéristiques générales				
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)			
Date de mise en service	01/01/1991			
Commune d'implantation	Routot (27500)			
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	1500			
Nombre d'abonnés raccordés	628			
Nombre d'habitants raccordés	1319			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	210 m ³ /j			
Prescriptions de rejet				
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du ...		10/09/1990	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol		
	Nom du milieu récepteur	Fossé Pluvial		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	30	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
DCO	90	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
MES	30	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NGL		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NTK	40	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
Pt		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
Charges rejetées par l'ouvrage				

Date	DBO5		DCO		MEST		NTK		N-NH4		NGL		Pt	
	Concentration en mg / l et rendement en %													
12/01	3	97,7	22	94,4	6,4	95,4	2,83	95,2	2,44	95,9	3,84	93,5	1,02	83,1
22/02	3	99,4	38	96,2	2	99,8	5,5	95,2	3,86	96,4	9,84	91,4	4,22	71,7
07/03	3	99,1	47	92	5,8	98,1	3,2	94,3	4,5	92	6,7	88	4,84	26,8
16/04	3	99,4	34	96,9	2	99,7	5,58	95,6	4,63	96,4	6,01	95,2	3,43	71,7
09/05	4	99,2	38	94,7	7,6	96,9	3,67	95,9	2,06	97,8	5,33	94	3,22	72,5
05/06	4	99	41	95,4	6,1	99,1	5,46	95,7	3,73	97,2	5,94	95,3	4,64	62,8
18/07	5	99,1	53	93,8	7	99,2	15,1	88,2	15,2	88,2	15,5	87,9	11,6	23,4
02/08	3	98,6	22	94,4	5,9	98	1,9	95,8	0,9	97,9	5	89,1	3,53	25
20/09	3	98,5	23	95,4	3	99,4	2,6	95	1,29	97,3	10,1	80,6	0,82	89,5
16/10	3	99,2	27	97,4	4	99,4	4,7	96,2	2,06	98,4	5,61	95,5	3,7	67,8
13/11	3	98,6	22	95,7	7,4	96,7	3,1	94,7	2,19	96,3	5,09	91,3	4,05	30,4
11/12	4	98,9	30	96	2	99,4	19	83,3	24	82	20,6	81,9	7,98	25,1
Moyen	3,42	98,9	33,1	95,2	4,93	98,4	6,05	93,8	5,57	94,7	8,3	90,3	4,42	54,2
Mini	3	97,7	22	92	2	95,4	1,9	83,3	0,9	82	3,84	80,6	0,82	23,4
Maxi	5	99,4	53	97,4	7,6	99,8	19	96,2	24	98,4	20,6	95,5	11,6	89,5

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2022 en tMS	Exercice 2023 en tMS
STEP MONTFORT SUR RILSE (Code Sandre : 032741301000)	6,68	12,8
STEP QUILLEBEUF SUR SEINE (Code Sandre : 032748501000)	12	0
STEP SAINT PHILBERT S/RISLE (Code Sandre : 032758701000)	0.11	0,07
STEP PONT AUDEMER (Code Sandre : 032746701000)	423	335
STEP Rougemontiers 2 (Code Sandre : 032749702000)	0	0
STEP PONT AUTHOU (Code Sandre : 032746801000)	0	0
STEP ROUTOT (Code Sandre : 032750001000)	25.1	22,2
Total des boues produites	466.89	370.07

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2022 en tMS	Exercice 2023 en tMS
STEP MONTFORT SUR RILSE (Code Sandre : 032741301000)	6,68	12,8
STEP QUILLEBEUF SUR SEINE (Code Sandre : 032748501000)	12	0
STEP SAINT PHILBERT S/RISLE (Code Sandre : 032758701000)	0,11	0,07
STEP PONT AUDEMER (Code Sandre : 032746701000)	423	335
STEP Rougemontiers 2 (Code Sandre : 032749702000)	0	0
STEP PONT AUTHOU (Code Sandre : 032746801000)	0	0
STEP ROUTOT (Code Sandre : 032750001000)	25.1	22,2
Total des boues évacuées	441,8	370,07

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

La Collectivité a délibéré le 21/12/2020 (176-2020) pour faire converger les différents montants de redevance applicables, sur une période de 5 ans, vers le tarif cible de 3€/m³

Les tarifs applicables aux 01/01/2023 et 01/01/2024 sont les suivants :

	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Frais d'accès au service:	/	/
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC)	néant	néant ⁶
Participation aux frais de branchement	Coûts réels	Coûts réels

➤ Système de collecte-traitement de Pont Audemer:

Tarifs		Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	0 €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³ de 0 à 120 m ³	2,72 €/m ³	2,86 €/m ³
	Prix au m ³ au-delà de 120 m ³	2,72 €/m ³	2,86 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	0 %	0 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,185 €/m ³	0,185 €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

➤ Système de collecte-traitement de Montfort sur Risle

⁶ La PFAC a été supprimée par délibération en date du 10/09/2018. Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs		Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	0 €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³ de 0 à 120 m ³	2,47 €/m ³	2,74 €/m ³
	Prix au m ³ au-delà de 120 m ³	2,47 €/m ³	2,74 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	0 %	0 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,185 €/m ³	0,185 €/m ³

➤ *Système de collecte-traitement de Saint Philbert sur Risle*

Tarifs		Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	0 €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³ de 0 à 120 m ³	2,39 €/m ³	2,70 €/m ³
	Prix au m ³ au-delà de 120 m ³	2,39 €/m ³	2,70 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	0 %	0 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,185 €/m ³	0,185 €/m ³

➤ *Système de collecte-traitement de Pont-Authou*

Tarifs		Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	0 €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³ de 0 à 120 m ³	2,52 €/m ³	2,76 €/m ³
	Prix au m ³ au-delà de 120 m ³	2,52 €/m ³	2,76 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	0 %	0 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,185 €/m ³	0,185 €/m ³

➤ *Système de collecte-traitement de Quillebeuf sur Seine*

Tarifs		Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	0 €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³ de 0 à 120 m ³	3,64 €/m ³	3,32 €/m ³
	Prix au m ³ au-delà de 120 m ³	3,64 €/m ³	3,32 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	0 %	0 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,185 €/m ³	0,185 €/m ³

➤ *Système de collecte-traitement de Rougemontier*

Tarifs		Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	0 €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³ de 0 à 120 m ³	2,56 €/m ³	2,78 €/m ³
	Prix au m ³ au-delà de 120 m ³	2,56 €/m ³	2,78 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	0 %	0 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,185 €/m ³	0,185 €/m ³

➤ *Système de Collecte traitement de Routot*

Tarifs		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement	0 €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0.96 €/m ³	0.96 €/m ³
	Autre :	___ €	___ €
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	70.54 €	73.46 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1.6556 €/m ³	1.7242 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁷	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (AESN)	0,185 €/m ³	0,185 €/m ³

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération 151-2023 du 18/12/2023 effective à compter du 01/01/2023 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération 99-2018 du 10/09/2018 effective à compter du 17/09/2018 supprimant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.

⁷ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.



2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2023 et au 01/01/2024 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

➤ Système de collecte traitement de Pont-Audemer

Facture type	Au 01/01/2023 en €	Au 01/01/2024 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part proportionnelle	326,40	343,20	5,1%
Montant HT de la facture de 120 m ³ -> collectivité	326,40	343,20	5,1%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	22,20	22,20	0%
Total	348,60	365,40	4,8%
Prix TTC au m³	2,91	3,05	4,8%

➤ Système de collecte traitement de Montfort sur Risle

Facture type	Au 01/01/2023 en €	Au 01/01/2024 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part proportionnelle	296,40	328,82	10,9%
Montant HT de la facture de 120 m ³ -> collectivité	296,40	328,82	10,9%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	22,20	22,20	0%
Total	318,60	351,02	10%
Prix TTC au m³	2,66	2,93	10%

➤ Système de collecte traitement de Saint Philbert sur Risle

Facture type	Au 01/01/2023 en €	Au 01/01/2024 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part proportionnelle	286,80	324,00	13%
Montant HT de la facture de 120 m ³ -> collectivité	286,80	324,00	13%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	22,20	22,20	0%
Total	309,00	346,20	11,8%
Prix TTC au m³	2,58	2,89	11,8%

➤ *Système de collecte traitement de Pont-Authou*

Facture type	Au 01/01/2023 en €	Au 01/01/2024 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part proportionnelle	302.40	331,20	9.5%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	302.40	331,20	9.5%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	22,20	22,20	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	22,20	22,20	0%
Total	324.60	353.40	8.7%
Prix TTC au m³	2,71	2,95	8.7%

➤ *Système de collecte traitement de Quillebeuf sur Seine*

Facture type	Au 01/01/2023 en €	Au 01/01/2024 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part proportionnelle	436.80	398.40	-8.8%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	436.80	398.40	-8.8%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	22,20	22,20	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	22,20	22,20	0%
Total	459	420.60	-8.3%
Prix TTC au m³	3.83	3.51	-8.3%

➤ *Système de collecte traitement de Rougemontier*

Facture type	Au 01/01/2023 en €	Au 01/01/2024 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part proportionnelle	307.20	333.60	8.5%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	307.20	333.60	8.5%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	22,20	22,20	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	22,20	22,20	0%
Total	329.40	355.80	7.8%
Prix TTC au m³	2,75	2,97	7.8%

➤ *Système de collecte traitement de Routot*

Facture type	Au 01/01/2023 en €	Au 01/01/2024 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part proportionnelle	115,20	115,20	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	115,20	115,20	0%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	70.54	73.46	4.1%
Part proportionnelle	198.67	206.90	4.1%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	269.21	280.36	4.1%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	22,20	22,20	0%
TVA	40.66	41.78	2.7%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	62.86	63.98	1.8%
Total	447.27	459.54	2,7%
Prix TTC au m³	3,73	3,83	2.7%

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2022 en €/m ³	Prix au 01/01/2023 en €/m ³
Campigny	5,88	6,14
Corneville sur Risle	5,27	5,41
Manneville sur Risle	4,64 / 5,27	4,78
Pont-Audemer / Saint Germain Village	4,64	4,78
Saint Mards de Blacarville	5,27	5,41
Tourville sur Pont-Audemer	4,64 / 5,88 / 5,75	4,78 / 6,14 / 6,18
Toutainville	5,75	6,18
Pont-Authou	5.31	5,55
Glos-sur-Risle	5.28	5,69
Montfort-sur-Risle	5.26	5,68
Saint-Philbert-sur-Risle	5.18	5,64
Apperville Annebault	5.16 / 5,27	5.63 / 5,41
Rougemontier	5.35	5,57
Routot	6.26	6,46
Quillebeuf	6.19	5,87
MOYENNE	5.46	5.72

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Sur le territoire de l'ex Communauté de Communes de Pont-Audemer, le schéma directeur d'assainissement effectué approuvé par le Conseil Communautaire, le 11/12/2006, prévoit un plan d'augmentation régulière de la redevance assainissement imposé par le coût global des opérations.

Sur le territoire « ex CC Val de Risle », pour les communes de Glos sur Risle, Montfort, Pont-Authou, Saint Philbert et Apperville Annebault, le schéma directeur d'assainissement est passé en phase opérationnelle confirmant les premiers coûts de travaux. Le principe d'harmonisation avec l'ensemble du territoire vers le tarif cible de 3€/m³ avec un lissage sur 5 ans a été retenu (délibération 176-2020).

Concernant Rougemontier, la part fixe a été supprimée en 2019 et la part variable est réactualisée chaque année suivant le principe d'harmonisation vers 3€/m³ en 2025

Concernant Routot, une délégation de service public est en cours avec la SAUR. Le prix de l'eau est donc composé d'une part SAUR et d'une part collectivité. Les parts SAUR sont révisées annuellement. Concernant les parts Collectivité, la part fixe a été supprimée en 2019 et la part variable fixée à 0.96€/m³ reste inchangée.

Concernant Quillebeuf, la part variable a été abaissée à 3.64€/m³ pour tendre vers une harmonisation sur tout le territoire suivant le principe d'harmonisation vers 3€/m³ en 2025

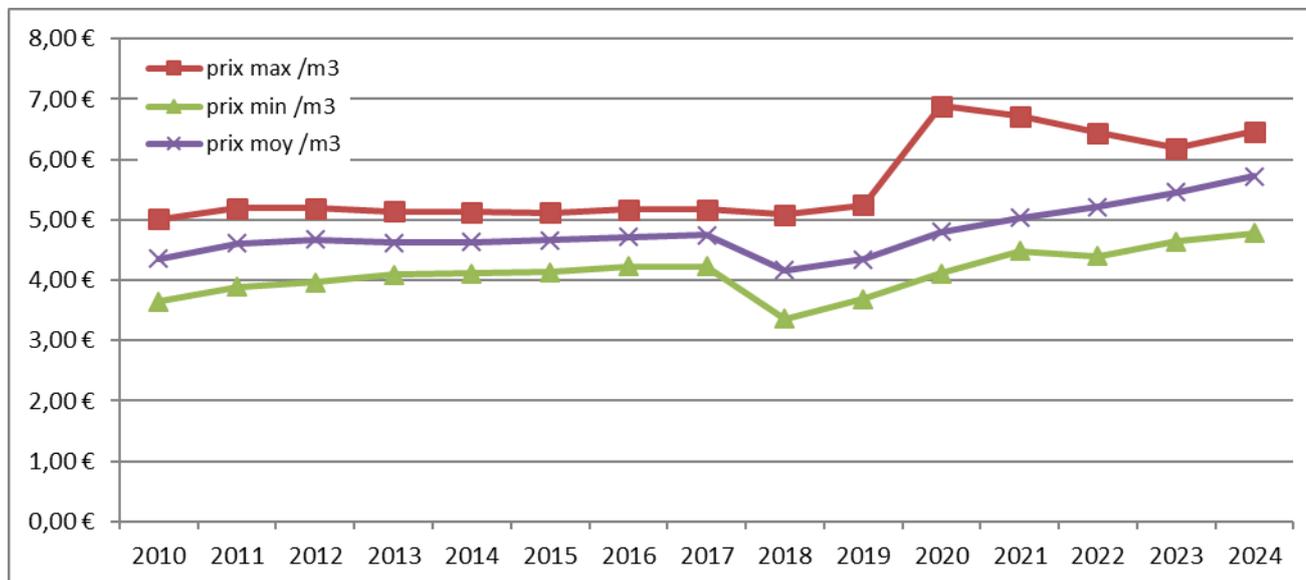


Figure 3 : source fichier prix eau asst collectif.xls

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique (70611)	1 664 349.94	1 788 805.00	7,48%
<i>dont abonnements</i>	/	/	
Redevance eaux usées usage non domestique	/	/	
<i>dont abonnements</i>	/	/	
Recette pour boues et effluents importés (7068)	57 920.00	25 276.00	-56,36%
Régularisations (+/-)	/	/	
Total recettes de facturation	1 722 269.94	1 814 081	5,33%
Recettes de raccordement (704)	24 148.38	46 233.76	91,46%
Prime de l'Agence de l'Eau (741)	144 849.69	128 878.66	-11,03%
Contribution au titre des eaux pluviales (7063)	25 249	29 637.30	17,38%
Recettes liées aux travaux	/	/	
Régulation écritures	/	/	
Autres recettes : (chap 13)	585 660.64	620 443.70	5,94%
Autres recettes : Contrôles de branchement (70128)	68 329,88	45 720.00	-33,09%
Total autres recettes	779 907,71	870 913.42	11,67%
Total des recettes	2 502 177,65	2 684 994.40	7,31%

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2023 : 1 788 805 € (1 664 349,94 au 31/12/2022).

Type de recette	Redevance eaux EU domestique	Recette pour boues et effluents importés	Recettes de raccordement	Prime Agence de l'Eau	Contribution au titre des eaux pluviales	Contrôles de branchement	Total recettes
Exercice							
2010 en €	1 146 655,00		69 197,81	40 435,00			1 573 394,18
2011 en €	1 370 616,69		77 022,09	40 435,00			1 824 360,56
2012 en €	1 274 456,57		28 186	40 435			1 889 787,57
2013 en €	1 359 587,38		17 883,50	83 576,04			1 969 980,23
2014 en €	1 216 443,25		18 840,70	174 970,80			1 934 811,91
2015 en €	1 168 185,7		38 066,80	134 402,31			1 990 293,75
2016 en €	1 195 017,32		14 780,4	102 295,41			1 962 058,04
2017 en €	1 461 807,87		16 487,85	167 474,78			2 383 203,50
2018 en €	1 289 151,59		12 285,00	106 605,10			2 188 145,35
2019 en €	1 672 962,39	4 903,60	36 808,69	90 371,70	2 304,10	2 631,20	2 585 047,86
2020 en €	1 296 200,00	18 233,50	35 160,74	90 371,70	3 385,03	2 817,96	2 269 329,51
2021 en €	1 553 856,42	40 822,60	69 054,76	75 000,00	37 945,50	20 014,00	2 605 416,74
2022 en €	1 664 349,94	57 920,00	24 148,38	144 849,69	25 249,00	68 329,88	2 502 177,65
2023 en €	1 788 805,00	25 276,00	46 233,76	128 878,66	29 637,30	45 720,00	2 684 994,40

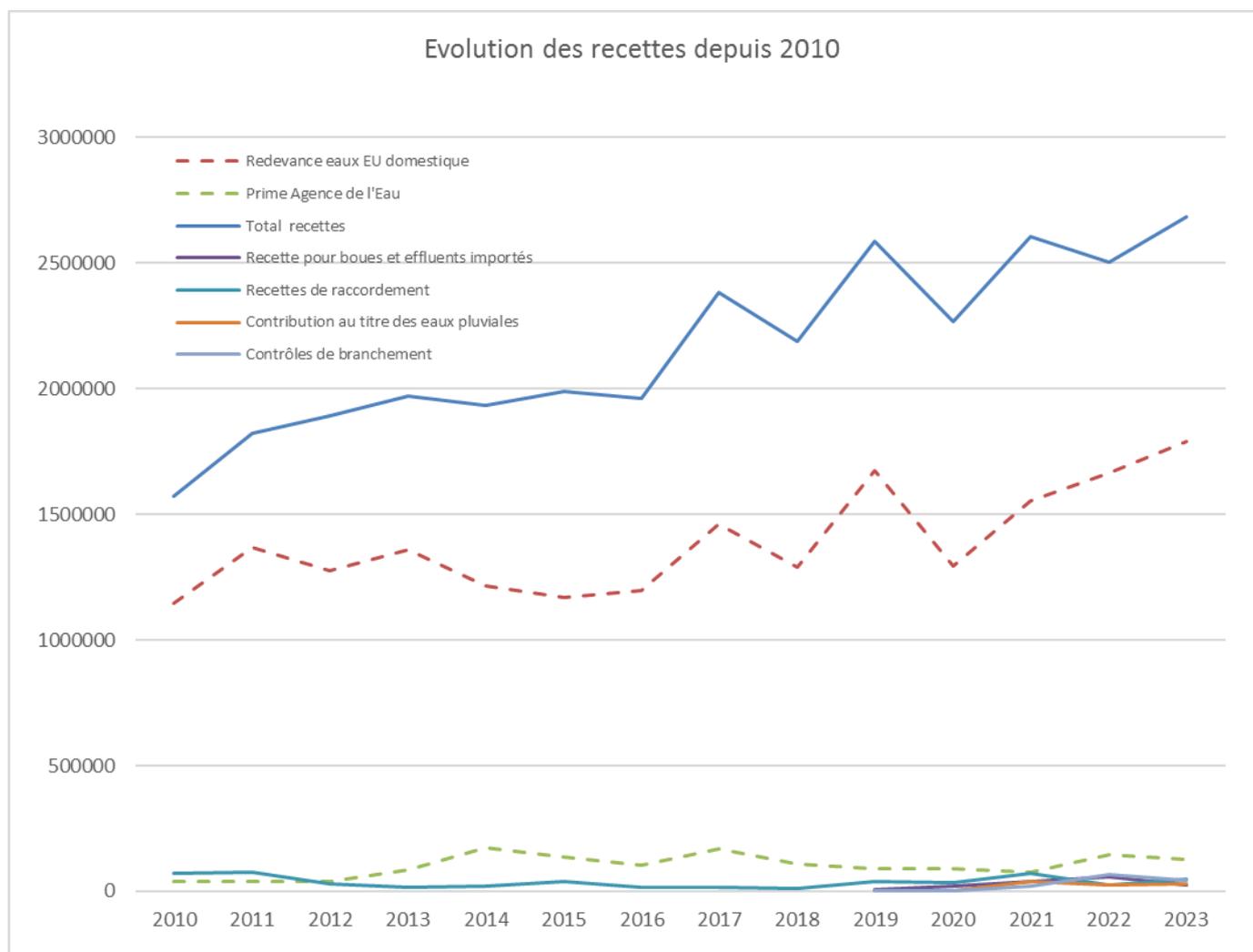


Figure 4 : source fichier prix eau asst collectif.xls

3. Indicateurs de performance

3.1. **Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)**



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2023, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 98,45% des 9 200 abonnés potentiels (99,75% pour 2022).

3.2. **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)**



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de pts	Valeur	points potentiels	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)					
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 pts non : 0 pt	Oui	10	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 pts non : 0 pt	Oui	5	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)					
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 pts ss conditions ⁽¹⁾	Oui	13	Oui	14
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		85%		93,07%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 pts ss conditions ⁽²⁾	43%	0	97,37%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)					
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 pts ss conditions ⁽³⁾	10%	0	16,86%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 pts non : 0 pt	Oui	10	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 pts non : 0 pt	Oui	10	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 pts non : 0 pt	Non	0	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 pts non : 0 pt	Oui	10	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 pts non : 0 pt	Oui	10	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 pts non : 0 pt	Oui	10	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	28	-	84

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 28 pour l'exercice 2023 (15 pour 2022) sur le secteur géré en régie et 84 (84 pour 2022) sur le secteur en DSP. Cette différence réside en l'absence d'un SIG complet sur le secteur géré en régie, ce qui est en cours d'élaboration.

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2023	Conformité exercice 2022 0 ou 100	Conformité exercice 2023 0 ou 100
STEP MONTFORT SUR RISLE	30,12	100	100
STEP QUILLEBEUF SUR SEINE	50,25	100	100
STEP SAINT PHILBERT S/RISLE	1,18	100	100
STEP PONT AUDEMER	1 750	100	100
STEP Rougemontiers 2	12,59	100	100
STEP PONT AUTHOU	10	0	0
STEP ROUTOT	59,05	100	100

Pour l'exercice 2023, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est **99** (99 en 2022).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2023	Conformité exercice 2022 0 ou 100	Conformité exercice 2023 0 ou 100
STEP MONTFORT SUR RISLE	30,12	0	0
STEP QUILLEBEUF SUR SEINE	50,25	100	100
STEP SAINT PHILBERT S/RISLE	1,18	0	0
STEP PONT AUDEMER	1 750	100	100
STEP Rougemontiers 2	12,59	100	100
STEP PONT AUTHOU	10	0	0
STEP ROUTOT	59,05	100	100

Pour l'exercice 2023, l'indice global de conformité des équipements des STEU est **98** (93 en 2022).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2023	Conformité exercice 2022 0 ou 100	Conformité exercice 2023 0 ou 100
STEP MONTFORT SUR RILSE	30,12	0	0
STEP QUILLEBEUF SUR SEINE	50,25	100	100
STEP SAINT PHILBERT S/RISLE	1,18	0	0
STEP PONT AUDEMER	1 750	100	100
STEP Rougemontiers 2	12,59	100	100
STEP PONT AUTHOU	10	0	0
STEP ROUTOT	59,05	100	100

Pour l'exercice 2023, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 98 (93 en 2022).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

STEP MONTFORT SUR RILSE :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	12,8
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		12,8

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEP QUILLEBEUF SUR SEINE :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		—

STEP SAINT PHILBERT S/RISLE :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	0,07
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0,07

STEP PONT AUDEMER :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	335
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		335

STEP ROUTOT :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	22,2
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		22,2

STEP Rougemontiers 2 :

Sans objet

STEP PONT AUTHOU :

Sans objet

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2023, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est **100%** (100% en 2022).

3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)



L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2023, **10** demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2023, le taux de débordement des effluents est de **0,598** pour 1000 habitants (0,313 en 2022).

3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)



Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privées des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2023 : 7

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2023, le nombre de points noirs est de 6 par 100 km de réseau (6,9 en 2022).

3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2019	2020	2021	2022	2023
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement collectif_secteur régie	0	0,3	0,27	0,27	0,62
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement collectif_secteur DSP	0	0	0	0	0,62

Au cours des 5 dernières exercices, 3,64 km de linéaire de réseau ont été renouvelés sur le secteur géré en régie et 0,32 km sur le secteur géré en DSP.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2023, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0,62% (0,27% en 2022).

3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas

d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Pour l'exercice 2023, les indicateurs de chaque STEU sont les suivants :

	Nombre de bilans réalisés exercice 2023	Nombre de bilans conformes exercice 2023	Pourcentage de bilans conformes exercice 2022	Pourcentage de bilans conformes exercice 2023
STEP MONTFORT SUR RILSE	6	0	0	0
STEP QUILLEBEUF SUR SEINE	2	2	100	100
STEP SAINT PHILBERT S/RISLE	4	0	0	0
STEP PONT AUDEMER	52	52	100	100
STEP Rougemontiers 2	1	1	100	100
STEP PONT AUTHOU	0	0	—	—
STEP ROUTOT	12	12	100	100

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO₅ arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2023, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est **100** (100 en 2022).

3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)



➤ Secteur géré en régie

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2022	Exercice 2023
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Non	Non
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Oui	Oui
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Oui	Oui
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Oui	Oui
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui	Oui

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est **20** (20 en 2022).

➤ **Secteur géré en DSP**

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2022	Exercice 2023
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Non	Non
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Oui	Oui
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Oui	Oui
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Oui	Oui
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui	Oui

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est **20** (20 en 2022).

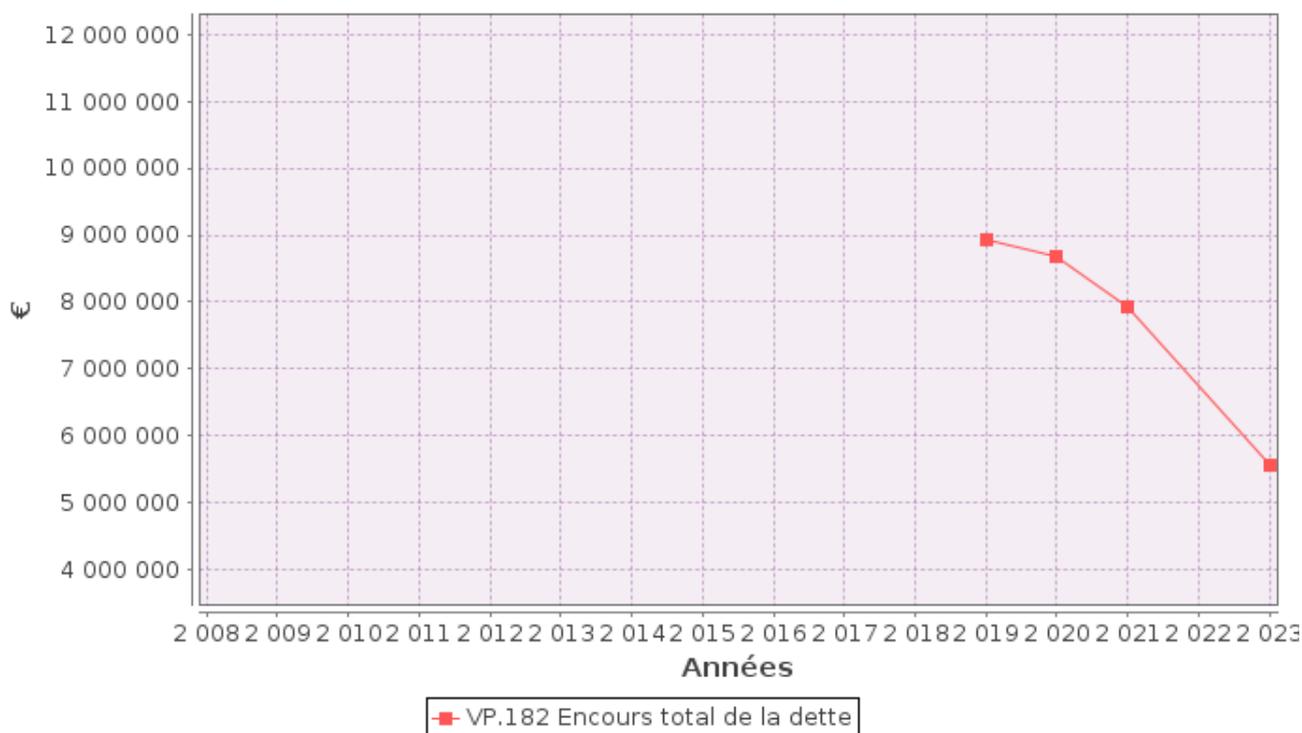
3.12. **Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)**



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette en €	_____	5 561 365,7
Epargne brute annuelle en € Commentaire: Résultat issu du compte de gestion 2023 adopté le 15/04/2024 (DEL0019_2024)	_____	226 233,16
Durée d'extinction de la dette en années	_____	24,6



3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2023 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2023
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2022 tel que connu au 31/12/2023	5 014,83
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2022	1 664 349,94
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2022	0,3

3.14. Taux de réclamations (P258.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues

Oui Non

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 124

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2023, le taux de réclamations est de 13,69 pour 1000 abonnés (13,08 en 2022).

4. Financement des investissements

4.1. *Montants financiers*



	Exercice 2022	Exercice 2023
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire Commentaire: mandaté au 2315 (donnée au 01/09/2024)	622 306.83	3 433 559
Montants des subventions en €	163 197	620 443.70
Montants des contributions du budget général en €	0	0

4.2. *Etat de la dette du service*



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	7 444 173.89	5 561 365,7
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	454 905.05
	en intérêts	194 663.84

4.3. *Amortissements*



Pour l'exercice 2023, la dotation aux amortissements a été de 829 102.48 € (1431261.25 € en 2022).

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en € HT	Etat avancement
MOe SDA sur secteur ex CC VdR (VERDI) _ phases 1 à 4	151 406,00	reste zonage (2024)
MOe SDA sur secteur ex CC VdR_phase opérationnelle (MOe VERDI)	363 900,00	Présentation phases 4 et 5 fin 2024
AMO SDA global (CADEN)_phase 1	3 600,00	terminé 2023
AMO SDA global (CADEN)_phase 2	11 400,00	terminé 2023
AMO SDA global (CADEN)_phase 3	21 360,00	2024
AMO SDA global (CADEN)_phase 4	30 300,00	2024
MOe SDA global CCPAVR (VERDI)_tranche ferme	454 450,00	En cours (phase 1, 2, 3 et 4 terminées)
MOe SDA global CCPAVR (VERDI)_TO1_diag amont RSDE	17 175 ,00	En cours
MOe SDA global CCPAVR (VERDI)_TO2_diag amont RSDE_investigation complémentaire	20 675,00	2023
MOe SDA global CCPAVR (VERDI)_TO3_campagne initiale RSDE 2022	11 225,00	2023
MOe SDA global CCPAVR (VERDI)_TO4_évaluation environnementale	7 000,00	2023

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Travaux STEP Routot (SARC)	2023 : réceptionné	248 090,00
Travaux réseau Routot (Bouygues)	2023 : réceptionné	194 050,00
Travaux STEP VdR (WANGNER/VAUBAN/Vandermeersch)	démarrage 2023 fin 2024	3 785 378,86
Travaux réseau VdR lot 1 (PR) (SAUR)	démarrage 2023 fin 2024	791 710,00
Travaux réseau VdR lot 2 (restructuration réseau) (SOGEA)	démarrage 2023 fin 2024	2 898 128,09
Travaux réseau VdR lot 3 (rehabilitation réseau) (SARC/CISE/Bouygues)	démarrage 2023 fin 2024	2 049 236,00

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

4 404.12 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité (0 € en 2022).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Sans objet

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

➤ Service en régie

		Valeur 2022	Valeur 2023
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	15 972	16 711
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	124	154
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	441,8	347,9
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,91	3,04
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99,75%	98,45%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	15	28
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	99%	99%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	93%	98%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	93%	98%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%

➤ Service en DSP (Routot)

		Valeur 2022	Valeur 2023
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	1 239	1 319
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	1	5
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	0	22,2
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	3,73	3,83
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	95,17%	99,68%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	84	84
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	___%	100%